

# HAUT PAYS DU VELAY COMMUNAUTE

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

REGION AUVERGNE  
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT  
D'YSSINGEAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit mai,  
A 20 h 00, le Conseil Communautaire  
s'est réuni en séance ordinaire et publique  
à Raucoules (salle des associations),  
sous la présidence de M. Pierre DURIEUX, Président.  
(Secrétaire de séance : Bernard SOUVIGNET)

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 26

Ayant pris part au vote  
(vote public) : 27

o Pour : 27

o Contre : 0

o Abstention : 0

o Blanc : 0

o Nul : 0

Date de convocation :

Le 12 mai 2026

Date d'affichage :

Le 12 mai 2026

DELIBERATION N° :

DC/2026-05-18/06

OBJET DE LA SEANCE :

Compétence « jeunesse »

Tarifcation des accueils de  
loisirs sans hébergement  
au 1<sup>er</sup> septembre 2026

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GOUY Pascal, MARCON Pierrick, JACQUIOT Maxime, SABY François-Régis, SANIEL Alain, RUEL Pascal, JURY Gilles, DIGONNET Marc, SOUVIGNET Bernard, VACHER Claude, CLUZEL Mickaël, CHAPUIS Camille, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, POINAS Jean-Michel, RASCLE Bruno et Mmes BRUYERE Maud, DREVET Hélène, LIMAIEM Wahiba, SOUTRENON Maryline, VALLA Sophie, PATOUILLARD Marie-Christine, VALLET Pascale, DURIEUX Gladys et BARRALLON Nicole.

Excusé : Néant

Absent : Néant

Pouvoir : Mme Catherine MARCON donne pouvoir à Mme H. DREVET

\*\*\*\*\*

M. POINAS, Vice-Président, rappelle les délibérations du Conseil Communautaire n° DC/2019-12-02/03 et n° DC/2019-12-02/11 en date du 2 décembre 2019 décidant de prendre la compétence « jeunesse » (centres de loisirs et périscolaire, hors cantines et temps scolaires) au 1<sup>er</sup> janvier 2020, ainsi que la décision du Bureau n° DB/2025-12-08/04 du 8 décembre 2025 approuvant les différentes tarifications des différents services « jeunesse » gérés par la Communauté de Communes applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

M. POINAS précise qu'il convient de mettre à jour la tarification des accueils de loisirs du territoire (Dunières, Montfaucon, Riotord et Saint-Romain-Lachalm) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve les tarifications suivantes des accueils de loisirs du territoire applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026 et détaillés comme suit :

Tarifs ALSH :

	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6
	-600	601-750	751-900	901-1200	1201-1400	1400+
½ journée	2,50 €	3,50 €	4,00 €	4,35 €	4,70 €	5,00 €
journée	5,00 €	7,00 €	8,00 €	8,70 €	9,40 €	10,00 €
semaine	20,00 €	28,00 €	32,00 €	34,80 €	37,60 €	40,00 €

(1/2 journée = matin, après-midi ou soirée / réduction de 20% à la semaine)

AR Prefecture

043-244300307-20260518-DC2026051806-DE  
Reçu le 08/06/2026

Remise famille nombreuse : une réduction de 10% sera appliquée sur la totalité de la facture de la famille à compter de l'inscription de 3 enfants de la même famille au sein d'un même centre de loisirs ; réduction cumulable avec la dégressivité de la semaine.

Activités majeures : en plus du tarif mentionné ci-dessus, il sera appliqué un supplément pour les « activités majeures » organisées en sortie une fois par semaine (mardi ou jeudi) comme définit ci-dessous :

QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6
-600	601-750	751-900	901-1200	1201-1400	1400+
5.00 €	7.00 €	8.00 €	9.00 €	9,50 €	10.00 €

Périscolaire (lundi, mardi, jeudi, vendredi / matin et soir) :

\* service gratuit le matin pour tous (au plus tôt à partir de 7h00),

\* service payant le soir à partir de 17h00 jusqu'au plus tard à 18h30 avec une tarification à la demi-heure (toute demi-heure entamée étant due) comme suit :

QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6
0-600	601-750	751-900	901-1200	1201-1400	1400 +
0.20 €	0.24 €	0.28 €	0.32 €	0.36 €	0.40 €

\* Tarif indiqué à la demi-heure

Périscolaire (mercredi) : il sera appliqué le tarif demi-journée ou journalier de la grille correspondante aux tarifs ALSH.

Repas : \* 4.20 € le repas pour le service assuré en liaison chaude pour les accueils de loisirs de Dunières, Riotord et Saint-Romain-Lachalm,

\* 3.90 € le repas pour le service assuré en liaison froide pour l'accueil de loisirs de Montfaucon.

\* 1.50 € forfaitaire pour les enfants apportant leur propre panier-repas.

- indique que cette tarification sera appliquée pour chaque participant inscrit à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026,
- dit que les moyens de paiement acceptés par la collectivité seront les suivants :
  - o Espèces (paiement à effectuer auprès du SGC d'Yssingaux),
  - o Chèques CESUS,
  - o Chèques Vacances,
  - o Prélèvement automatique,
  - o Paiement par PayFip,
  - o Paiement chez les buralistes agréés
  - o Chèques
- charge M. le Président et le Vice-Président compétent de mettre en œuvre la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

AR Prefecture

Pierre DURIEUX,

Bernard SOUVIGNET,

Président,

Secrétaire de séance,

043-244300307-20260518-DC2026051806-DEJ  
Reçu le 08/06/2026

Certifié exécutoire par transmission  
en Sous-Préfecture d'Yssingaux le

Affichage et publication effectués le